

Marseille, le 9 FEV. 2015

Madame, Monsieur,

Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, voté en première lecture à l'Assemblée Nationale, fixe un objectif ambitieux de diversification de notre mix énergétique et de développement des énergies renouvelables à hauteur de 32 % de l'énergie consommée en 2030.

L'énergie éolienne en mer peut y contribuer significativement. L'essor de cette filière est par ailleurs une formidable opportunité de développement industriel, tant pour le marché français que pour l'exportation, et donc une source de croissance et d'emplois. Cet enjeu est particulièrement important pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en ce qu'il ouvre des perspectives de réindustrialisation et d'emploi en appui sur une technologie particulièrement adaptée aux spécificités des fonds et des expositions du littoral maritime.

Après deux appels d'offres lancés en 2011 et 2013, qui ont abouti à l'attribution de six parcs d'éoliennes en mer posées, pour une puissance de 3000 MW, le gouvernement entend poursuivre le développement de l'éolien en mer, grâce à des innovations dans la technologie des éoliennes « flottantes ». Les objectifs précis et le rythme de développement seront fixés dans la future programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera élaborée en 2015 après l'approbation du projet de loi.

Une première étape de ce développement est la constitution de fermes pilotes pré-commerciales d'éoliennes flottantes, d'une puissance modérée (30 à 50 MW) qui permettront de valider leurs modèles technologiques et économiques, avant d'envisager un développement plus important.

Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier des nouvelles zones propices pour ces fermes pilotes, au travers de la mise en œuvre d'une large concertation avec l'ensemble de la communauté maritime. L'objectif est d'élaborer un document de planification de l'éolien en mer prenant en compte les critères techniques, économiques, sociaux et environnementaux.

Le protocole de concertation défini au niveau de la façade Méditerranée a été validé par le Conseil Maritime de Façade (CMF) le 8 décembre dernier. Il s'articulera notamment autour de deux réunions régionales sur la façade continentale. Elles permettront de définir, sur de grands secteurs où un potentiel technique a été identifié, les enjeux que les projets de fermes pilotes devront prendre en compte.

La réunion de concertation régionale pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, associant élus locaux, professionnels de la mer et représentants associatifs, à laquelle nous avons le plaisir de vous convier, se tiendra :

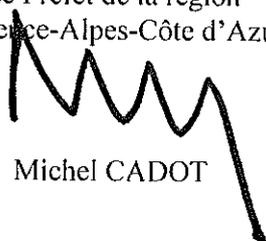
mardi 17 février 2015 à 9 h 30 à Marseille (accueil à partir de 9 h),

dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Région

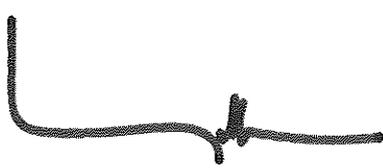
27 place Jules Guesde, 13002 Marseille

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

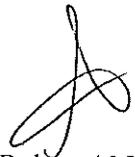
Le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur


Michel CADOT

Le Président du Conseil régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur


Michel VAUZELLE

Le Président du Conseil Consultatif Régional de la Mer


Robert ALLIONE